

APPEL A PROJETS 2025

Accompagner les parents par leur implication et leur participation à des interventions collectives



La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) en collaboration avec plusieurs CAF du réseau a travaillé à une refonte du fonds national parentalité (FNP). Les évolutions vous ont été présentée lors des webinaires de lancement de l'appel à projet et vous trouverez dans les pièces jointes sous la plateforme ELAN, le nouveau référentiel d'accompagnement à la parentalité de la branche famille, une annexe précisant les attendus des 2 volets de l'axe 1 du FNP (**Volet 1** : Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents ; **Volet 2** : Activités et ateliers partagés « Parents-Enfants ») et un guide méthodologique pour réfléchir vos projets d'accompagnement à la Parentalité.

PRECONISATIONS POUR L'ELABORATION ET LE FINANCEMENT DES PROJETS

La CAF de la Gironde s'attachera à accompagner financièrement les actions parentalité ayant une approche préventive et universaliste relevant de son seul champ de compétences.

Cet appel à projet, en cohérence et complémentarité avec la charte nationale de soutien à la parentalité (annexe 1) vous demande de respecter les principes généraux d'intervention suivants :

- L'intérêt de l'enfant et l'accompagnement des parents au centre des interventions ;
- La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant ;
- La prise en compte des compétence parentales et de la diversité des modèles éducatifs ;
- La libre adhésion des familles ;
- Une démarche universaliste et en même temps attentive aux situations spécifiques ou de fragilité ;
- Le respect du principe de laïcité et d'égalité ;
- Le respect et la protection des données et des situations familiales.

Les projets d'accompagnement à la parentalité pourront s'appuyer sur 2 types d'actions :

- Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parent
- Activités et ateliers partagés « parents-enfants »

La démarche projet : un incontournable.

La finalité de votre projet devra s'inscrire dans une démarche territoriale et partenariale, les projets proposés seront cohérents avec les objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG) de votre territoire ou des objectifs du Schéma Départemental de Services aux Familles pour les projets d'envergure départementale. Ceux-ci devront en être la déclinaison opérationnelle.

Le financement portera sur des **projets** d'accompagnement à la parentalité, toutes les actions proposées ne seront éligibles que si elles s'inscrivent dans un **accompagnement éducatif**. Toutes actions initiées dans le cadre du temps libre et des loisirs partagés parents enfants ne pourront être financées.

Les subventions apportées au titre de cet appel à projet n'ont pas vocation à financer le fonctionnement des structures ou des projets de façon pérenne, ni de l'investissement.

L'action des réseaux peut se tenir dans des lieux diversifiés, dans lesquels **elle prolonge l'activité principale** : lieu d'accueil enfants-parents, lieu d'accueil du jeune enfant, centre social, école, etc. La complémentarité et la cohérence des actions doivent être recherchées dans ce cadre.

Participation gratuite ou symbolique des parents	Proposer une <u>gratuité</u> ou une participation symbolique des parents aux actions (exemple : goûter, café, matériel de récupération, contribution volontaire).
Budget – cofinancement- Financement	<p>Le budget prévisionnel doit être équilibré et doit faire apparaître un cofinancement des projets afin de les inscrire dans une dynamique partenariale.</p> <p>Le Fond National Parentalité volet 1 actions permet de soutenir jusqu'à 80% du coût de l'action. Toute demande de subvention inférieure à 1 500 € ne sera pas recevable,</p> <p>La demande maximum de subvention par gestionnaire est de 22 000€,</p> <p>A partir de la deuxième action, le montant minimum plancher pour la subvention est de 1000€,</p> <p>Le prix plafond pour les intervenants est de 150€/heure,</p> <p>Le prix plafond de l'intervenant pour une conférence est de 1000€.</p>
Particularité pour les centres sociaux	Les actions financées dans le cadre du volet 1 du Fnp visent à soutenir le projet parentalité global du centre social, en complément de la prestation animation collective famille.
Actions liées aux sorties familles et aux vacances	Ces actions ne peuvent pas se substituer au Programme vacances de territoire mis en œuvre par la Caf 33.
Les intervenants	<p>Les gestionnaires doivent s'assurer de l'absence de condamnation de manière générale de ses intervenants (demande extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire)</p> <p>L'analyse de pratiques professionnelle est fortement conseillée, animée par des professionnels extérieurs à la structure (8h/an/Etp).</p>
Pluri annualité des financements	Il est possible de faire des demandes de pluri annualité de financements. Celles-ci seront étudiées en lien avec le conseiller territorial de votre lieu d'intervention.

La commission de validation apportera une attention particulière aux cinq champs prioritaires identifiés par la Caf33 à savoir :

- *L'accompagnement des parents au moment de la naissance et jusqu'aux trois ans de l'enfant ;*
- *Le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment les adolescents, plus particulièrement en lien avec le numérique ;*

- *L'accompagnement et la prévention des ruptures familiales ;*

Attention pour 2025 :

- **L'accompagnement des parents pour prévenir le burn-out et préserver l'équilibre familial**
- **Le soutien aux parents ayant des enfants porteurs de handicap dans le cadre du répit**
Ces 2 champs seront traités dans un appel à projet spécifique dont les contours vous seront précisés ultérieurement

Le bilan des actions financées dans le cadre du Fnp (axe 1) est à compléter sur la plateforme Elan **au plus tard le 31 janvier 2025.**

Ce bilan est **obligatoire** pour toute nouvelle demande déposée en 2025.

MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Dès l'élaboration du projet, vous avez la possibilité de vous rapprocher du conseiller territorial Caf de votre territoire (liste ci-dessous).

Le dossier de demande de subvention doit être saisi sur la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/aides>

AVANT LE 07 MARS 2025 INCLUS

IMPORTANT :

- Cette date doit être respectée car, passé ce délai, les dossiers ne seront pas examinés par les membres de la commission de validation.
- Les dossiers incomplets ne seront pas instruits
- Dans le cadre de la complétude du dossier, nous vous demandons de bien vouloir présenter un projet global parentalité puis d'inscrire chaque action regroupée par public ou par axe en lien avec les parcours de la ligne politique parentalité (périnatalité, enfance/jeunesse, ruptures familiales. Une priorité sera accordée sur ces thématiques.

Une notification de décision vous sera transmise après validation de la commission des aides collectives du 22 mai 25.

COMMUNICATION



RECAPITULATIF DE LA CAMPAGNE APPEL A PROJET 2025 :

- **31 janvier 2025** : Date butoir de retour des bilans des actions 2023
- **3 février 2025** : Ouverture de la plateforme Elan pour saisir en ligne l'Appel à projet.
- **07 mars 2025** : Clôture de l'appel à projet
- **22 Mai 2025** : Commission d'aides collectives

POUR VOUS ACCOMPAGNER :

Unité Territoriale Métropole-Ouest :

- christel.begue@caf33.caf.fr
- marion.seguy@caf33.caf.fr
- nathalie.galiacy@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Métropole-Est :

- nathalie.galiacy@caf33.caf.fr
- sonia.oudin@caf33.caf.fr
- aurelie.lacombe@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Bordeaux :

- brigitte.danielou@caf33.caf.fr
- didier.veliska@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Atlantique :

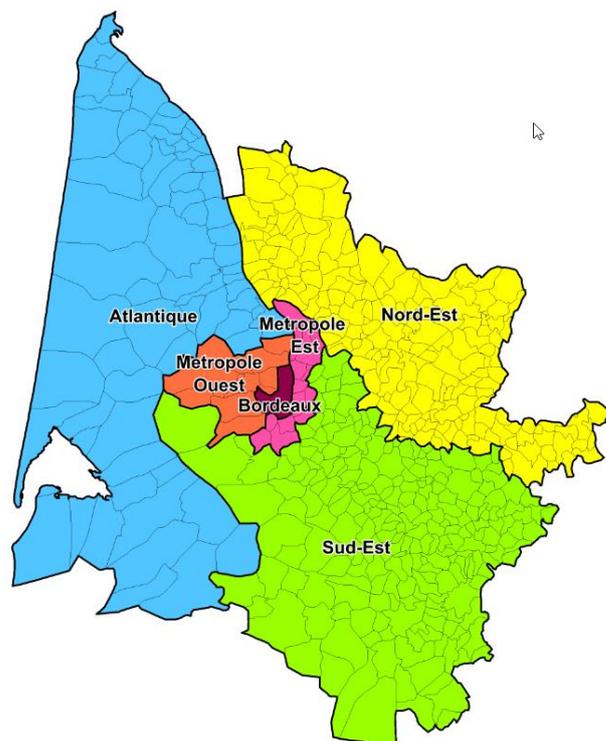
- pierre.jaly@caf33.caf.fr
- Mahault.koczor@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Nord-Est :

- muriel.guionie@caf33.caf.fr
- Jerome.cazeaux@caf33.caf.fr

Unité Territoriale Sud-Est :

- arnaud.beynie@caf33.caf.fr
- laure.dehondt@caf33.caf.fr
- marine.saint-germes@caf33.caf.fr



LA LIGNE POLITIQUE PARENTALITE

Sophie Lalaurette, Elodie Breton : Conseillère thématique parentalité : parentalite@caf33.caf.fr

Pour toute question technique sur la plateforme, merci d'adresser vos demandes sur le mail suivant : plateformeelan.caf33@caf.fr